

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE LE NOYER
2540, route du Noyer - Le Chef-Lieu
73340 LE NOYER
☎ 04.79.63.31.72
✉ mairie-lenoyer@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026 A 18H30

Mise en ligne le

Nombre de Conseillers : En exercice 11 Présents 11 Nombre de suffrages exprimés : 11
Date de la Convocation : 23/03/2026 -Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 23/03/2026

Le jeudi 9 avril 2026 à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Noyer, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe Gamen, maire.

Étaient présents : GAMEN Philippe, PETTELOT Dominique, BESSON Françoise, DURAND Philippe, ABREGO Mathilde, ARDAILLON Lise, VOISIN Monique, PERRIER Philippe, MANOUSSAKIS Odile, MILLIOT Lazare, VALENTIN Jean-Luc

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame VOISIN Monique est désignée et accepte cette fonction.

Madame Abrego Mathilde, arrivée à 19h09, a pris part au vote à compter de la délibération n° 56.

Madame Monique VOISIN est désignée secrétaire.

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

EXPOSE DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 20/03/2026.
- en rappelant l'ordre du jour :

1. Approbation du CFU 2025
2. Affectation de résultats 2025
3. Vote des taxes de fiscalité directe 2026
4. Approbation du BP 2026
5. Approbation du marché de travaux concernant la rénovation énergétique du bâtiment Mairie
6. Désignation des délégués dans les différentes instances
5. Questions diverses

1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Délibération n° 54 Vote : 8Pour 1Absention

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LE NOYER, présenté par Monsieur Dominique Pettelot,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	321 404,00	199 929,60	521 333,60
	Recettes réalisées (1)	B	147 765,85	252 094,97	400 860,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	224 663,06	538 007,00	763 570,85
	Dépenses réalisées (1)	E	100 344,44	260 783,69	361 128,13
	Restes à réaliser	F	9 368,05	0,00	9 368,05
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	47 421,41	-7 688,72	39 532,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-96 740,15	338 877,40	242 237,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent (déficit)	G + H	-49 318,74	331 088,68	281 769,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-9 368,05	0,00	-9 368,05
Résultat cumulé	Excédent (déficit)	G + H + I	-58 686,79	331 088,68	272 401,89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 8 voix pour et 1 abstention, s'étant manifestées,
Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LE NOYER,
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Affectation des résultats 2025 :

Délibération n° 55 Vote : 9Pour 1Absention

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 888 72 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	338 977 40 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	331 088 68 €
D Solde d'exécution d'investissement	49 318 74 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	9 368 05 €
Besoin de financement F	=D+E -58 686 79 €
AFFECTATION = C	=G+H 331 088 68 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	58 686 79 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	272 401 89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0 00 €

Arrivée de Madame Abrego Mathilde à 19H09

3. Vote des taux des impôts directs locaux 2026 :

Délibération n° 56 Vote : 11 Pour

Monsieur Le Maire rappelle les taux 2025 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.38 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89.62 %
 - taxe d'habitation : 8.71 %

- CHARGE Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Contribution de la commune pour l'année 2026 : Restructuration du gymnase intercommunal au Châtelard

Délibération n° 57 Vote : 9Pour 1Contre 1Absention

Pour notre commune de LE NOYER, la contribution pour 2026 s'élève à 9 377.82 euros

Selon le même fonctionnement que l'année dernière, chaque commune peut décider en début d'année si elle souhaite :

- Payer directement sa contribution via son budget communal (fonctionnement - chapitre 65)
- Fiscaliser le montant global de sa contribution pour un paiement direct par les contribuables
- Répartir librement le montant à payer via son budget communal et le montant à fiscaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Répartir le montant de 9 377.82 euros à payer de la façon suivante : 50% via son budget communal et 50% via la fiscalité.**

4. Vote du BP 2026

Délibération n° 58 Vote : 10Pour 1Absention

Monsieur le Maire présente le budget primitif Commune 2026 au Conseil Municipal qui se présente comme suit :

Monsieur Valentin Jean-Luc, s'abstient, n'ayant pas obtenu réponses à ses demandes d'informations préalables, qui lui auraient permis un vote en toute connaissance, il dénonce ainsi une entrave à son droit à l'information et un manque avéré de transparence.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il apportera en temps voulu, les réponses aux questions reçues par courriel de la part de Monsieur Valentin mais a jugé que leurs teneurs et le travail de recherche important qu'elles nécessitaient, n'étaient pas une priorité dans le travail de Madame la secrétaire de mairie, compte tenu de sa charge de travail actuellement élevée, notamment avec la préparation et la finalisation du BP 2026 pour un vote le 9/04/2026, le marché de rénovation de la mairie et les demandes de subvention. Il précise que les dossiers de subvention doivent être complets d'ici la mi-avril.

5. Attribution du marché de travaux : Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie

Délibération n° 59

Vote : 11Pour

Vu la procédure de consultation des entreprises engagée sous la forme d'un appel d'offres procédure adaptée,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie afin d'améliorer sa performance énergétique et le confort des usagers,

Considérant que le marché a été décomposé en 10 lots comme suit :

	LOT
1	TERRASSEMENT-VRD
2	MACONNERIE - GROS ŒUVRE - DEMOLITION
3	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ARDOISE / BAC ACIER - ZINGUERIE
4	REVETEMENT DE FACADE - PEINTURES EXTERIEURES
5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS
6	CLOISONS - DOUBLAGE - PLAFONDS SUSPENDUS
7	PEINTURES INTERIEURES
8	SERRURERIE
9	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
10	ELECTRICITE

Considérant les offres reçues et leur analyse selon les critères définis dans le règlement de consultation : 9 lots à attribuer et 1 lot à reconsulter

Décide :

➤ Attribution des lots

Le Conseil municipal décide d'attribuer les 9 lots comme suit :

	DEPENSES	Propositions		RECETTES	Propositions
11	charges générales	126 180.00		70 Produits des services	500.00
12	charges de personnel	71 860.00		73 Impôts et taxes	109 914.00
65	autres charges de gestion courantes	63 523.00		74 Dotation participation	87 318.00
66	charges financières	7 988.32		75 Autres produits	30 000.00
67	charges exceptionnelles	2 000.00		77 produits exceptionnels	0.00
68	Dotations aux provisions AMORTISSEMENT amortissement 042	0.00		42 Operation d'ordre recette part sub invest	1 630.00
14	atténuation de produits FPIC 014	8 000.00			
	TOTAL DEPENSE 2026	279 551.32		TOTAL RECETTE 2026	229 362.00
023	virement à la section investissement	148 118.65	002	EXCEDENT REPORTE	272 401.89
	TOTAL DEPENSES FONCT. :	427 669.97		TOTAL RECETTES FONCT. :	501 763.89
				<i>Suréquilibre</i>	74 093.92
INVESTISSEMENT					
	DEPENSES	Propositions		RECETTES	
	1 DEFICIT REPORTE	49 318.74		1 EXCEDENT REPORTE	
1641	Emprunt rembt en capital	6 000.00	021	virement de la section de fonctionnement	148 118.65
165	Dépôt et cautionnements reçus	1 000.00	165	Dépôt et cautionnements reçus	0.00
	R.A.R. 2025	9 368.05		RAR 2025	0.00
	Investissements 2026	801 531.65		Subvention 2026	100 000.00
30	AUTRES	8 640.00	50	BASSINS	5 000.00
32	AMENAGEMENT CIMETIERE	5 000.00	60	RENOVATION MAIRIE	95 000.00
45	EAUX PLUVIALES	15 000.00		EMPRUNT	500 000.00
49	CHEMIN PIETONNIER	15 000.00			
50	BASSINS	38 467.00	10222	FCTVA	17 654.00
60	RENOVATION THERMIQUE	719 424.65	10226	Taxe aménagement	389.00
261	TITRE DE PARTICIPATION PFCCA	1 000.00	24	Recettes 2026 VENTE grange	45 000.00
40	Operation d'ordre recette part sub invest13911	1 630.00	1068		58 686.79
	TOTAL DEPENSES D'INVEST. :	869 848.44		TOTAL RECETTES INVEST.	869 848.44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « Commune » pour l'année 2026 :

- ❖ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ❖ au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses : 427 669.97 €

Total des recettes : 501 763.89 €

Suréquilibre entre recettes et dépenses de :

74 093.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses : 869 848.44 €

Total des recettes : 869 848.44 €

Équilibre des recettes et des dépenses :

869 848.44 €

	LOT	ENTREPRISE	Montant HT offre la mieux disante
1	TERRASSEMENT- VRD	TPLM	21 978,78 €
2	MACONNERIE - GROS ŒUVRE - DEMOLITION	TPLM	84 033,95 €
3	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ARDOISE / BAC ACIER - ZINGUERIE		
4	REVETEMENT DE FACADE - PEINTURES EXTERIEURES	U.C BATIMENT SARL	99 106,17 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	CBE MENUISERIE	77 792,33 €
6	CLOISONS - DOUBLAGE - PLAFONDS SUSPENDUS	U.C BATIMENT SARL	36 731,40 €
7	PEINTURES INTERIEURES	U.C BATIMENT SARL	3 558,40 €
8	SERRURERIE	CBE MENUISERIE	18 708,02 €
9	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	EITF	126 500,00 €
10	ELECTRICITE	ELECTRAS	13 573,00 €

Total montant HT	481 982,05 €
TVA 20%	96 396,41 €
Total montant TTC	578 378,46 €

➤ Montant total du marché

Le montant total du marché s'élève à : **481 982.05 € HT**, soit **578 378.46 € TTC**

➤ Autorisation de signature

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à :

- signer les marchés correspondants,
- signer tous les documents afférents à cette opération,
- engager les dépenses correspondantes.

➤ Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 section investissement

Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la Mairie du Noyer.

Délibération n° 60

Vote : 11 Pour

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé le 22/04/2025

Considérant que l'évolution du cahier des charges, du programme et de la mise à jour de l'estimation prévisionnelle des travaux

Considérant que ces modifications nécessitent une revalorisation des honoraires et à la conclusion d'un avenant au marché initial,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec ARCHITECTE ENERGIE, tel qu'annexé à la présente délibération ;
2. De fixer le montant du marché :
 - Montant initial : 38 700.00 € HT soit 46 440.00 € TTC
 - Montant de l'avenant : +33 166.92 € HT soit + 39 800.30 € TTC
 - Nouveau montant du marché : 71 866.92 € HT soit 86 240.30 € TTC
3. D'autoriser Le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

6. Désignation des délégués auprès différentes instances

Délibération n° 61/62/63/64/65/66

Vote : 11Pour

INSTANCE	Délégué titulaire	Délégué suppléant
PNR DES BAUGES	P. GAMEN	P. DURAND
SYDICAT MIXTE METROPOLE SAVOIE	P. DURAND	P. GAMEN
SDIS	P. PERRIER	M. VOISIN
DEFENSE	M. VOISIN	
SDES	D. PETTELOT	
SIVOM	D. PETTELOT	P. GAMEN

Monsieur Le Maire se charge de notifier cette désignation auprès des autorités compétentes et précise que le représentant désigné rendra compte au Conseil Municipal de ses actions et des échanges.

7. Questions diverses :

- **Un bulletin municipal** : Françoise Besson informe qu'un bulletin « spécial élections » est actuellement en préparation et sera prochainement distribué à la population.
- **Projet four et barbecue** : Françoise Besson en charge de ce projet, informe que la consultation de fournisseurs se poursuit et que cet équipement sera implanté ce printemps sur l'aire de jeu située à proximité de la mairie, à la place de celui existant auparavant.
- **RPI Lescheraines – Arith** : Dominique Pettelet présente aux membres du conseil municipal le compte rendu du deuxième conseil d'école, incluant la présentation des nouveaux élus, des budgets ainsi que des actions prévues par les écoles au cours de l'année scolaire.
- **PNR du Massif des Bauges** : Philippe Durand informe que dans le cadre des « Renc'arts du Parc », une rencontre originale sur les communes entre artistes et scientifiques est proposée afin de découvrir autrement les patrimoines du territoire. Pour cette cinquième édition, 22 rendez-vous sont programmés de la mi-avril au début juillet 2026, permettant d'explorer de manière sensible et innovante les richesses naturelles, culturelles, agricoles, bâties et géologiques du massif.

Ces rendez-vous constituent des moments de partage où la curiosité rencontre l'émotion, où la connaissance dialogue avec la créativité, et où chacun est invité à porter un regard nouveau sur les paysages, les savoir-faire et les histoires du territoire. L'ensemble du programme est disponible sur le site : parcdesbauges.com. Cette manifestation est organisée par le Parc naturel régional du Massif des Bauges, avec le soutien de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie.

- **Refuge LPO** : Philippe Durand demande aux conseillers qui souhaitent recevoir la lettre d'information de la LPO en séance.
- **Covoiturage / SYNCHRO Mobilités** : Philippe Durand informe que l'agglomération poursuit ses actions pour faciliter les déplacements en développant des solutions de mobilité

alternatives, performantes et sécurisées. Deux dates sont à retenir : les 7 mai et 11 juin 2026, de 10h à 12h, sur le parking de Carrefour Contact au Châtelard.

Fin de l'ordre du jour à 20h20

Fait à Le Noyer
Le 11/04/2026

La secrétaire de séance,
Monique VOISIN



Le Maire,
Philippe GAMEN

